



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
Tenue le 3 juillet 2023 à 19 h 30 au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé,
à laquelle sont présents :**

Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Simon Brennan, Marc-André Laberge, Nathaniel St-Pierre et Éric Payette, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Métras

Est absent : Monsieur le conseiller Mark Blair

Monsieur Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqué par le secrétaire-trésorier de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier:

1. **Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023
 - 2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2023
 - 2.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2023
3. **Période de questions**
4. **Greffe**
 - 4.1 Avis de motion - Règlement d'emprunt pour l'achat des APRIA du Service de sécurité incendie
 - 4.2 Demande de révision d'évaluation foncière auprès de la MRC du Haut-Saint-Laurent - Facturation FQM évaluation
 - 4.3 Demande au ministère des Transports (MTQ) afin de limiter la période de stationnement public à 60 minutes devant les commerces du 2563, route 209, du 2545 à 2549, route 209 et du 2535, route 209
 - 4.4 Désignation de signataires représentant la Municipalité de Franklin concernant le compte bancaire
5. **Ressources humaines**
 - 5.1 Rapport mensuel des activités dans l'administration
6. **Finances**
 - 6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires
 - 6.2 Résolution concernant une mise de fonds dans un projet dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois
7. **Sécurité publique**
 - 7.1 Procès-verbal de la rencontre du 20 juin 2023 du Service incendie
 - 7.2 Octroi de contrat pour l'approvisionnement des APRIA du Service incendie
8. **Transports et voirie**
 - 8.1 Rapport mensuel des activités du Service des travaux publics
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1 Dépôt du rapport d'activités de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de mai 2023
10. **Urbanisme et environnement**
 - 10.1 Rapport mensuel des activités à l'urbanisme
 - 10.2 Procès-verbal du Comité consultatif en urbanisme (CCU) du 19 juin 2023
 - 10.3 Demande de PIIA, lot 5 620 715 (lotissement)
 - 10.4 Demande de PIIA lot 6 553 659, route 209 (multilogements)
 - 10.5 Demande de PIIA, 1555, route 209 (porte de garage)
 - 10.6 Demande de PIIA, 1403, route 209 (rénovation extérieure)
 - 10.7 Demande de PIIA, lot 5 621 591, rue de l'Eden (nouvelle construction)
11. **Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 11.1 Rapport mensuel des activités au niveau des loisirs et des communications
12. **Développement économique**
13. **Correspondance**
14. **Divers**
15. **Période de questions**
16. **Levée de la séance**

ADOPTÉE



2. Adoption de procès-verbaux :

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023

ATTENDU QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le lundi 5 juin 2023;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

144-07-2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nathaniel St-Pierre et appuyé par le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 juin 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Adoption de procès-verbaux :

2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2023

ATTENDU QU'une assemblée extraordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le vendredi 9 juin 2023;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

145-07-2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Brennan et appuyé par le conseiller Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 9 juin 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Adoption de procès-verbaux :

2.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2023

ATTENDU QU'une assemblée extraordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le vendredi 23 juin 2023;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

146-07-2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Payette et appuyé par le conseiller Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 23 juin 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Période de questions

Avant le début de cette première période de questions, monsieur le maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

Monsieur le maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomate possible. En contrepartie, monsieur le maire mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

À partir du moment où la première période de questions est ouverte, voici les sujets qui sont évoqués :

Question : Les nids-de-poule sur rang des Lemieux ne sont toujours pas réparés, comme je l'avais demandé à la séance précédente. Ce sera fait quand?

Réponse : Notre contremaître de la voirie est justement en train de voir aux urgences



pour réparer des tronçons de rue moins sécuritaires, en plus de surveiller les trois chantiers importants de travaux de pavage. Dès que ça se termine, il ira faire un tour sur le rang des Lemieux.

Question : Qu'en est-il de l'agriculteur qui a rasé ses arbres près du cours d'eau?

Réponse : L'agriculteur a retiré tous les arbres près du cours d'eau. Notre inspecteur municipal est intervenu en délivrant un avis d'infraction et en demandant un plan de réhabilitation des lieux qui doit être complété dans les prochains mois. L'ingénieur de la MRC du Haut-Saint-Laurent responsable des cours d'eau s'est déplacé également, a constaté les travaux et a contacté les instances fédérales.

Question : Quel a été le montant de l'amende?

Réponse : Nous allons vérifier et vous revenir à ce sujet.

Question : Le coin de la rue Gervais à l'intersection du rang des Savary est défoncé. Ce sera réparé à quel moment?

Réponse : On en prend note. Nous allons prendre action.

Question : Est-ce que les ponceaux sur le chemin Covey Hill ont été installés selon un plan d'ingénieur? Pourquoi les accotements sont partis?

Réponse : Oui, tout ça a été fait selon des plans d'ingénieur, et les travaux de pavage et d'accotements ont été réalisés sous la supervision d'un ingénieur. Les accotements sont partis samedi avec les fortes pluies que nous avons reçues. Comme les accotements ne sont pas larges, le risque d'érosion des accotements est réel.

Question : Est-ce que vous allez reprendre le même entrepreneur que l'an dernier pour refaire la peinture des lignes sur les routes? Les lignes étaient croches.

Réponse : Le travail avait tout de même été bien fait. Vous avez le droit à votre opinion. Le travail de peinture des lignes sur le chemin Covey Hill n'était pas parfait, en effet.

Question : Quand est-ce que le fauchage sera fait?

Réponse : Le fauchage a été fait dans la plupart des rues. Il ne reste que quelques rues à compléter.

Question : Le pavage du pont Sherrington, sur le chemin Covey Hill a été mal fait. Qu'allez-vous faire?

Réponse : C'est la responsabilité du MTQ, qui a été le maître d'œuvre de ces travaux. Nous allons le signifier au MTQ.

Question : Est-ce qu'il y a eu des changements apportés au schéma d'aménagement pour permettre des blocs et des projets de développements résidentiels sur la route 209?

Réponse : Non, il n'y a eu aucun changement apporté aux règlements. Les projets de blocs de logement à deux étages qui se construisent en ce moment et qui se construiront prochainement respectent en tout point la réglementation en vigueur. La densification fait en sorte que nous avons besoin de construire des logements pour les citoyens. C'est notre décision. Nous allons nous assurer que ces blocs puissent s'intégrer de façon harmonieuse dans l'environnement. Ce sera très beau, vous allez voir!

Question : avez-vous eu des nouvelles du ministère de l'Environnement pour le terrain de M. Jodoin sur la route 201?

Réponse : Non, nous n'avons pas eu de réponse du ministère de l'Environnement, malgré le suivi qui a été fait. Nous avons relancé le ministère à plusieurs reprises, notamment en ce qui a trait aux demandes d'accès à l'information.

Question : Est-il normal qu'au niveau de la procédure vous procédiez à l'octroi de contrat pour l'achat des APRIA alors que le règlement d'emprunt n'a pas été présenté à la population?

Réponse : Nous présentons ce soir l'avis de motion qui est la première étape du processus menant à un emprunt. Comme il y a un délai de livraison de quatre mois, nous pourrions poursuivre le processus d'emprunt lors de la prochaine séance.

Question : Est-ce que la Municipalité d'Ormstown a poursuivi Franklin dans le cas des remblais du 1250, rang des Dumas?

Réponse : Le dossier est judiciairisé et nous ne pouvons pas donner plus de détails à ce sujet.



4. Greffe

4.1 Avis de motion – Règlement d’emprunt pour l’achat des appareils respiratoires (APRIA) du Service de sécurité incendie

Le conseiller Nathaniel St-Pierre donne avis de motion qu’un projet de règlement d’emprunt sera présenté et déposé par lui-même ou un autre membre du conseil. Ce règlement d’emprunt servira à défrayer le coût de remplacement des appareils respiratoires du Service de sécurité incendie, communément appelé les APRIA. Les appareils présentement utilisés par nos pompiers ont été conçus vers 1985.

4.2 Demande de révision d’évaluation foncière auprès de la MRC du Haut-Saint-Laurent – Facturation FQM évaluation

ATTENDU QUE conformément à l’article 129 de la Loi sur la fiscalité municipale, un contribuable qui désire faire une demande de révision de sa nouvelle évaluation peut en faire la demande en utilisant le formulaire prescrit par le règlement adopté en vertu du 2^e paragraphe de l’article 263 et que ce formulaire est fourni par la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE conformément à l’article 135 de la Loi sur la fiscalité municipale, la somme d’argent déterminée par le règlement adopté par l’organisme en vertu de l’article 263.2 doit être jointe à la formule, à défaut de quoi la demande est réputée ne pas avoir été déposée;

ATTENDU QUE tout organisme municipal responsable de l’évaluation peut adopter un règlement pour rendre obligatoire le versement d’une somme en même temps que le dépôt d’une demande de révision auprès de lui ou d’une municipalité locale à l’égard de laquelle il a compétence et pour prescrire un tarif afin de déterminer le montant de cette somme, lequel peut prévoir des catégories de demandes, en vertu de l’article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QUE la somme à verser pour une unité d’évaluation ou un établissement d’entreprise en vertu d’un règlement prévu au premier alinéa ne peut dépasser celle qui, pour cette même unité ou ce même établissement, devrait être versée en même temps que le dépôt d’une requête devant le Tribunal en vertu du règlement pris en application de l’article 92 de la Loi sur la justice administrative (chapitre J-3);

ATTENDU QUE le pouvoir prévu au premier alinéa de l’article 263.2 remplace, en cette matière, le pouvoir général de l’organisme de financer tout ou partie de ses biens, services ou activités au moyen d’un mode de tarification;

ATTENDU QUE sur le territoire du Haut-Saint-Laurent, comme indiqué sur l’avis d’évaluation, toute demande de révision doit être accompagnée de la somme prescrite par le règlement 99-97 de la MRC du Haut-Saint-Laurent qui a la compétence en matière d’évaluation et que la somme prescrite au dit règlement est payable par chèque fait à l’ordre de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l’unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité de Franklin demande au conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent de faire une analyse des coûts de la FQM évaluation pour les services facturables « à la carte » lors des demandes de révision d’évaluation considérant les sommes pouvant être demandées conformément à la loi et qui devraient être facturables par la MRC du Haut-Saint-Laurent, soit :

J-3, r. 3.2 – Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le tribunal administratif du Québec

Pour un recours portant notamment sur l’exactitude, la présence ou l’absence d’une inscription au rôle de la valeur foncière :

- a) 86,20 \$ lorsque la valeur inscrite est inférieure ou égale à 500 000 \$;
- b) 344,70 \$ lorsque la valeur inscrite est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$;
- c) 574,50 \$ lorsque la valeur inscrite est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$;
- d) 1 149,25 \$ lorsque la valeur inscrite est supérieure à 5 000 000 \$.

ADOPTÉE

4.3 Demande au ministère des Transports (MTQ) afin de limiter la période de stationnement public à 60 minutes devant les commerces du 2563, route 209, du 2545 à 2549, route 209 et du 2535, route 209

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a adopté la résolution 117-06-2023;

ATTENDU QU’ il y a interdiction de stationnement sur le côté est de la route 209, entre la route 201 et la rue de l’Église;

147-07-2023



ATTENDU QUE les clients des commerçants de la route 209, entre la route 201 et la rue de l'Église, disposent de peu d'espaces de stationnement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a reçu une demande des commerçants de la route 209, entre la route 201 et la rue de l'Église, afin de limiter la durée de stationnement en face de leur commerce pour assurer une meilleure fluidité du flot de véhicules qui se stationnent;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Brennan

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

148-07-2023

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le directeur général monsieur Simon St-Michel et la directrice générale adjointe madame Geneviève Carrière d'effectuer la demande auprès du ministère des Transports (MTQ) afin de limiter la période de stationnement public à 60 minutes devant les commerces du 2563, route 209, du 2545 à 2549, route 209 et du 2535, route 209.

ADOPTÉE

4.4 Désignation de signataires représentant la Municipalité de Franklin concernant le compte bancaire

ATTENDU QU'IL faut mettre à jour les signataires au compte bancaire de la Municipalité;

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

149-07-2023

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE les administrateurs du compte bancaire demeurent Yves Métras, Éric Payette, Mark Blair, Simon St-Michel, Guylaine Durocher et Geneviève Carrière, auxquels on ajoute Catherine Thiffault;

QUE les administrateurs principaux du compte Accès D demeurent Simon St-Michel, Geneviève Carrière, Guylaine Durocher auxquels on ajoute Catherine Thiffault;

QUE les administrateurs de la carte Visa soient Simon St-Michel, Guylaine Durocher et Catherine Thiffault.

ADOPTÉE

5. Ressources humaines

5.1 Rapport mensuel des activités dans l'administration

Le rapport mensuel des activités d'administration du mois de juin est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture. Soulignons que les responsables de l'accueil des citoyens à l'hôtel de ville ont répondu à plus de 140 appels téléphoniques, plus de 400 courriels et accueilli plus de 75 personnes à la réception au cours du mois de juin 2023.

6. Finances

6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

150-07-2023

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER la liste des déboursés du mois de juin pour un montant de 108 574,52 \$;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer d'une somme de 125 487,29 \$ déposée à la présente séance. Il y a dispense de lecture de cette liste;

D'APPROUVER les salaires des employés et élus municipaux totalisant 45 117,12 \$ pour la période du 28 mai au 24 juin inclusivement.

ADOPTÉE

6.2 Résolution concernant une mise de fonds dans un projet dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois

ATTENDU QUE la présente résolution complète la résolution 083-04-2023;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a élaboré un projet de création d'un Écocentre sur son territoire, ci-après appelé projet

ATTENDU QUE le PROJET sera déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du programme susmentionné en titre, administré par cette dernière (ci-après le «PROGRAMME»);

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin désire contribuer et investir financièrement dans le PROJET;

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

151-07-2023

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :



D'AUTORISER la Municipalité de Franklin à s'engager financièrement dans le PROJET, en y investissant un montant de quarante et un mille soixante-treize dollars et 60 cents (41 073,60 \$) (ci-après l'«INVESTISSEMENT») puisés à même ses liquidités internes;

D'AUTORISER le directeur général, M. Simon St-Michel et la directrice générale adjointe, Mme Geneviève Carrière, à transmettre tout document en lien avec cette demande et à représenter la Municipalité;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à RECYC-QUÉBEC afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter l'INVESTISSEMENT aux fins de concrétisation du PROJET.

ADOPTÉE

7. Sécurité publique

7.1 Procès-verbal de la rencontre du 20 juin 2023 du Service incendie

Le procès-verbal de la rencontre du 20 juin 2023 du Service incendie est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

7.2 Octroi de contrat pour l'approvisionnement des APRIA du Service incendie

ATTENDU QUE la Municipalité doit recourir aux services d'une entreprise spécialisée pour l'approvisionnement en appareils respiratoires appelés APRIA pour le service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé l'appel d'offres et le devis qui fait partie intégrante de l'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du Québec, appelé SEAO;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu lors de l'ouverture des soumissions le 20 juin 2023 la soumission l'entreprise Boivin & Gauvin Inc.;

ATTENDU QU' après analyse de la soumission, celle-ci a été jugée conforme et que tous les documents exigés dans la demande d'appel d'offres ont été produits;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE ce Conseil accorde à Boivin & Gauvin Inc. le contrat d'achat des appareils respiratoires appelés APRIA, au coût de 191 642,95 \$, plus taxes, à la condition que le règlement d'emprunt de la Municipalité de Franklin soit approuvé par le MAMH.

ADOPTÉE

152-07-2023

8. Transports et voirie

8.1 Rapport mensuel des activités du Service des travaux publics

Le rapport mensuel des activités du Service des travaux publics du mois de juin est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

9. Hygiène du milieu

9.1 Dépôt du rapport d'activités de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de mai 2023

Le rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de mai 2023 est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

10. Urbanisme et environnement

10.1 Rapport mensuel des activités à l'urbanisme

Le rapport mensuel des activités liées à l'urbanisme du mois de juin est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture. Soulignons que l'équipe de l'urbanisme a répondu à plus d'une centaine de demandes et a délivré près de 20 permis au mois de juin.

10.2 Procès-verbal du CCU de la rencontre du 19 juin 2023

Le procès-verbal de la rencontre du 19 juin 2023 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

10.3 Demande de PIIA, lot 5 620 715 (lotissement)

ATTENDU QU'une demande de permis de lotissement a été déposée pour remplacer les lots 5 620 643 et 5 620 715, situés sur le chemin Covey Hill, afin de créer les lots 6 563 553 à 6 563 564 (12 lots) du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'une partie des lots créés se trouve dans un îlot déstructuré;



ATTENDU QU'un accès est conservé vers les bassins de rétention qui se trouvent sur le nouveau lot 6 563 564, situé en zone agricole;

ATTENDU QUE les lots se trouvant dans l'îlot déstructuré seront utilisés à des fins résidentielles;

ATTENDU QUE les lots doivent avoir une superficie minimale de 2 800 m² (30 138,95 pi²) et ils ne sont pas desservis par des systèmes d'égouts et d'aqueducs;

ATTENDU QUE le projet de lotissement est assujéti à la réglementation sur les Plans d'implantation et d'Intégration architecturale (règlement #365), en raison de sa localisation sur le territoire de Franklin;

153-07-2023

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le projet de lotissement tel que déposé, étant donné que cette demande est complète et respecte tous les objectifs du règlement #365 de PIIA, du règlement #275 de lotissement et du règlement #272 de zonage de la municipalité de Franklin.

ADOPTÉE

10.4 Demande de PIIA lot 6 553 659, route 209 (multilogements)

ATTENDU QU'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal (multilogement) a été déposée pour le lot 6 553 659 sur la route 209;

ATTENDU QU'une demande de même nature avait été déposée en avril 2023 et que celle-ci n'avait pas été recommandée par le CCU;

ATTENDU QUE le multilogement sera constitué de 6 unités (4 ½ seulement) et de deux étages;

ATTENDU QUE chaque unité dispose d'une entrée indépendante;

ATTENDU QUE le bâtiment sera revêtu d'un vinyle de couleur grise Estate, de briques grises et rouges nuancées et d'un bardeau d'asphalte noir;

ATTENDU QUE les cadrages, les portes et les détails seront de couleur noire;

ATTENDU QU'un stationnement extérieur desservira les locataires des logements;

ATTENDU QUE la construction d'un bâtiment principal est assujéti à la réglementation sur les Plans d'implantation et d'Intégration architecturale (règlement #365), en raison de sa localisation sur le territoire de Franklin.

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

154-07-2023

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le projet de construction tel que déposé, étant donné que cette demande est complète et respecte tous les objectifs du règlement #365 de PIIA, du règlement #275 de lotissement et du règlement #272 de zonage de la municipalité de Franklin, à la condition que les propriétaires installent de la végétation pour camoufler le stationnement et qu'il n'y ait pas de stationnement en marge avant du bâtiment.

ADOPTÉE

10.5 Demande de PIIA 1555, route 209 (porte de garage)

ATTENDU QU'une demande de permis de rénovation a été déposée par les propriétaires du 1555, route 209 afin de remplacer les portes de garage actuelles;

ATTENDU QUE les portes de garage existantes seront remplacées par des portes de garage standard de couleur blanche;

ATTENDU QU'en raison des dimensions différentes des nouvelles portes de garage, ces travaux de rénovation impliqueront également une modification du revêtement extérieur;

ATTENDU QUE les propriétaires prévoient utiliser le même revêtement extérieur pour effectuer les modifications nécessaires;



ATTENDU QUE les rénovations extérieures du garage sont assujetties à la réglementation sur les Plans d'implantation et d'Intégration architecturale (règlement #365), en raison de la localisation du terrain sur le territoire de Franklin;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER les travaux de rénovation tels qu'ils ont été soumis, étant donné que cette demande est complète et respecte tous les objectifs du règlement #365 de PIIA, du règlement #275 de lotissement et du règlement #272 de zonage de la municipalité de Franklin.

ADOPTÉE

10.6 Demande de PIIA 1403, route 209 (rénovation extérieure)

MONSIEUR LE MAIRE SE RETIRE DE LA SÉANCE POUR LE POINT 10.6 DE L'ORDRE DU JOUR.

Madame Lyne McKenzie va poursuivre la lecture de cette résolution.

ATTENDU QU'une demande de permis de rénovation a été déposée par le propriétaire du 1403, route 209 pour des travaux de rénovation extérieure;

ATTENDU QUE les travaux de rénovation consistent à changer la couleur extérieure des éléments de bois, tels que les boiseries, les menuiseries, les soffites, les fascias et les contours de portes et des fenêtres;

ATTENDU QUE la couleur bleue actuelle sera remplacée par une couleur noire pour mieux s'harmoniser avec le bâtiment;

ATTENDU QUE les travaux de rénovation de la propriété sont assujettis à la réglementation sur les Plans d'implantation et d'Intégration architecturale (règlement #365), en raison de la localisation du terrain sur le territoire de Franklin;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER les travaux de rénovation tels qu'ils ont été soumis, étant donné que cette demande est complète et respecte tous les objectifs du règlement #365 de PIIA, du règlement #275 de lotissement et du règlement #272 de zonage de la municipalité de Franklin.

156-07-2023

Madame Lyne McKenzie mentionne que Monsieur le Maire peut maintenant réintégrer la séance.

ADOPTÉE

10.7 Demande de PIIA lot 5 621 591, rue de l'Eden (nouvelle construction)

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 5 621 591 ont déposé une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal de type unifamilial;

ATTENDU QUE la maison est composée d'un étage et aura 3 chambres à coucher pour une superficie totale de 1313 pi²;

ATTENDU QUE les propriétaires proposent un revêtement de toiture en tôle de couleur noire;

ATTENDU QUE les propriétaires proposent d'utiliser un revêtement de bois Maibec CanExel VStyle Scandinave posé verticalement (façade avant) et un revêtement en Smartside ExpertFinish de 6 pouces de largeur, de couleur noire et posée horizontalement (façades latérales);

ATTENDU QUE les propriétaires proposent de revêtir la cheminée avec des pierres vissées de marque Vena, ainsi que d'utiliser les fenêtres de couleur noire;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux dispositions du règlement de zonage #272;

ATTENDU QUE la construction d'un bâtiment principal est assujettie à la réglementation sur les Plans d'implantation et d'Intégration architecturale (règlement #365), en raison de sa localisation sur le territoire de Franklin;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le projet de construction tel que déposé, étant donné que cette demande est complète et respecte tous les objectifs du règlement #365 de PIIA, du règlement #275 de lotissement et du règlement #272 de zonage de la municipalité de Franklin.

157-07-2023

ADOPTÉE



11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Rapport mensuel des activités au niveau des loisirs et des communications

Le rapport mensuel des activités liées aux loisirs et aux communications du mois de juin est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture. Soulignons que plus de 700 personnes ont fréquenté le Centre récréatif et le parc Antoine-Labelle lors des dizaines d'activités organisées ou gérées par la Municipalité en juin 2023.

12. Développement économique

Aucun point.

13. Correspondance

Aucun point.

14. Divers

Aucun ajout.

15. Période de questions

Avant le début de cette deuxième période de questions, monsieur le maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

Monsieur le maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomate possible. En contrepartie, monsieur le maire mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

À partir du moment où la deuxième période de questions est ouverte, voici les sujets qui sont évoqués :

Question : Le montant de 41 000 \$ au point 6.2 de l'ordre du jour concerne quoi?

Réponse : C'est le montant que la Municipalité de Franklin aura à déboursier pour la création de son écocentre, en raison du montage financier soumis avec la demande de subvention au Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois, pouvant ainsi recevoir une subvention d'environ 95 000 \$.

Un citoyen se propose pour négocier les cachets des artistes offrant le spectacle de musique lors de la Fête nationale.

Question : Est-ce qu'on a le droit d'installer une yourte en terrain agricole?

Réponse : Nous devons consulter nos ressources en urbanisme. Si une demande d'autorisation est requise auprès de la CPTAQ, la Municipalité de Franklin sera prête à appuyer et seconder une telle demande.

Question : Combien ont coûté les feux d'artifice? Avez-vous pensé à annuler le tout en fonction de tout ce qui se passe, avec notamment les feux de forêt.

Réponse : Les feux d'artifice coûtent 10 000 \$ plus taxes. Nous avons l'autorisation de procéder et nous avons eu droit à de superbes feux d'artifice. Il s'agit d'une belle tradition bien ancrée chez nous.

16. Levée de la séance

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 34.

ADOPTÉE



Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, directeur général/ greffier-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Monsieur Simon St-Michel,
Directeur général et greffier-trésorier

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 3 juillet 2023, au sens de l'article 142 du Code municipal.

Monsieur Yves Métras,
Maire

Monsieur Simon St-Michel,
Directeur général et greffier-trésorier

